

217C0515
FR0010357079-DIV07

23 février 2017

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

DL SOFTWARE

(Alternext)

Le 22 février 2017 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société 21 Centrale Partners envisage de déposer visant les titres de la société DL SOFTWARE¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres DL SOFTWARE sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 22 février 2017 par la société DL SOFTWARE.